

AIDE A L'AMELIORATION DE LA DESSERTE FORESTIERE

N° de dossier : 2019 MC /

NOM : PRENOM :

Cadre réservé à l'administration

- Date de réception du dossier complet :

Remarques :

Retour des pièces justificatives :

- Engagement à mettre en place un document de gestion durable, concerté le cas échéant (document ci-joint à retourner signé), ou attestation d'agrément du document de gestion durable déjà en place.
- Accord écrit de l'ensemble des propriétaires dont les parcelles sont traversées par le projet de desserte
- Cartographie
- Devis correspondant à la réalisation des travaux.

Pour versement de la subvention :

- Factures acquittées permettant de justifier de la réalisation des travaux
- RIB

- Validation au bureau communautaire du :

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél fixe : Tél portable :

LA MAITRISE D'OEUVRE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Tél :

Période d'intervention :

LES TRAVAUX

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Tél :

Période d'intervention :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) certifie l'exactitude de tous les renseignements fournis ci-dessus.

Je sollicite une aide financière de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour la création / mise au gabarit¹ de la (des) piste(s) forestière(s) présentée(s) dans ce dossier.

Je m'engage à rembourser la totalité de cette aide en cas de non-respect du règlement ci-joint.

Fait à, le

Signature

¹ Rayer la mention inutile

REGLEMENT 2019

Bénéficiaires : Propriétaires forestiers privés (personne physique ou morale), leurs associations ou groupements ; les Sociétés Civiles Immobilières et les Groupements Fonciers Ruraux

Conditions d'éligibilité :

- Création, mise au gabarit ou résorption de points noirs sur la desserte de massifs de plus de 4 ha, situés sur le Pays de Pouzauges.
- Densité de pistes dans le massif en question, inférieure à 25 m/ha. Dans le cas inverse, le dossier justifiera des problèmes d'accessibilités ou de circulation sur la parcelle.
- Pistes éligibles en lien avec le réseau routier ou un point d'accès à des camions grumiers.

La cohérence technique et financière du projet sera justifiée. La cohérence technique sera vérifiée par l'organisme compétent en la matière (police de l'eau si le projet intègre des traversées de cours d'eau, agence routière départementale si un accès à une route départementale est prévu...). La largeur (minimale et/ou maximale) de la chaussée devra être justifiée.

Investissements éligibles :

- Maîtrise d'œuvre liée aux travaux, dans la limite de 10% du coût total des travaux
- Travaux de création, de mise au gabarit, ou de résorption des points noirs (traversée de cours d'eau, virage important, ...) de pistes internes aux massifs, accessibles à des engins de débardage. Les travaux pourront comprendre, au besoin, le broyage des souches et l'ouverture de fossés. Le dessouchage, s'il a lieu d'être, devra être justifié.
- Interventions ponctuelles sur les accès hors massif, en accord avec les propriétaires des terrains alentours dans le cas de massifs non desservis ou si une justification est faite du manque d'accessibilité.

Investissement inéligibles :

Ne peuvent pas être financées les dépenses suivantes :

- les investissements sur les voiries nationales ou départementales,
- le revêtement ou l'empierrement de la chaussée sauf pour les tronçons de distance réduite qui le justifieraient pour des motifs de sécurité ou de pérennité de l'ouvrage (exemple : pente, débouché sur voirie publique),
- les travaux d'entretien courant,
- les charges liées à la coupe d'emprise de la desserte (exploitation des bois notamment).

Délai : les travaux devront avoir commencé dans les 2 ans après dépôt du dossier

Montant de l'aide :

La subvention sera de 60% du coût HT des dépenses éligibles, dans la limite des subventions disponibles.

Pour que le dossier soit validé, il doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- Attestation d'agrément du Document de Gestion Durable en place (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion, Plan Simple de Gestion Volontaire ou Plan Simple de Gestion) ou engagement à mettre en place un DGD sur la propriété dans l'année suivant la création de desserte.
- Un accord écrit de la part de l'ensemble des propriétaires dont les parcelles sont traversées par le projet de desserte.
- Une cartographie du massif, présentant la desserte actuelle et le projet de desserte (avec échelle)

- Le(s) devis correspondant à la réalisation des travaux et, le cas échéant, à leur mise en œuvre.

Pièces à fournir pour versement de la subvention :

-Justification de la réalisation de l'opération (factures acquittées, formulaire de demande de paiement et toutes les pièces justificatives nécessaires)

-RIB

PJ : Coordonnées des gestionnaires forestiers privés intervenant sur la région Pays de la Loire

Communauté de communes du Pays de Pouzauges
Maison de l'Intercommunalité
La Fournière - 85700 POUZAUGES
02 51 57 14 23 - accueil@paysdepouzauges.fr

ENGAGEMENTS DE GESTION DURABLE

Je soussigné, Madame, Monsieur¹ : _____

Demeurant : _____

Agissant en nom propre ou pour le compte de¹ (indivision, groupement forestier...à préciser) : _____

Accepte les engagements suivants, afin de pouvoir accéder aux aides de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges prévues par le programme de desserte forestière.

Ces engagements sont souscrits pour une période de **10 ans** à compter du dépôt du dossier de demande d'aide.

Pendant une durée minimale de **10 ans** à compter de la date de dépôt du dossier, le demandeur sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant également ses ayants droit, les conditions spéciales ci-après :

1/ Le bien acquis conservera une vocation forestière ;
2/ Le demandeur s'engage, dans un délai d'un an, pour l'ensemble des parcelles concernées par la desserte à :

- adhérer à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, ou à un Règlement Type de Gestion²,
- ou présenter un nouveau Plan Simple de Gestion²,
- ou présenter un avenant à un Plan Simple de Gestion².

Fait à _____, le _____
(Signature)

¹ Barrer la mention inutile

² Pour toute information à ce sujet, contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne –Pays de Loire

COORDONNEES DES GESTIONNAIRES FORESTIERS PRIVES INTERVENANT SUR LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Activités / Nom de l'entreprise	Adresse			Téléphone/ mobile	Fax	E-mail
EXPERTS FORESTIERS						
Maire et Loire						
CABINET BUREAU	La Guesse	49290	CHALONNES SUR LOIRE	02 41 87 19 29	02 41 87 20 29	expertforestier@cabinetbureau.fr
Mayenne						
Geoffroy DE LAVERGNEE	La petite lande	53200	MENIL	02 43 70 29 38	02 43 70 29 40	geoffroy.de-lavergnee@wanadoo.fr
Guy LELIEVRE	Le Cormier	53970	NUILLE SUR VICOIN	02 43 98 39 70	02 43 98 38 54	guylelievre@free.fr
SELARL BERGUE GUILLIER PLAI	240 avenue Pierre de Coubertin	53000	LAVAL	02 43 53 63 99	02 43 53 76 50	cabinet@gestion-expertise-bgp.fr
Sarthe						
CABINET LORNE	La Roche Chevillé	72350	CHEVILLE	02 43 62 13 60	02 43 62 13 62	fabien.lorne@sfr.fr
Jean-Michel CHASSEGUET	Route de Challes	72250	PARIGNE L'EVEQUE	02 47 55 74 06		jean-michel.chasseguet@wanadoo.fr
Bernard COSSON	BP 60097	72404	LA FERTE BERNARD CEDEX	02 43 71 01 92	02 43 93 14 51	b.cosson@wanadoo.fr
Denis GOLLIARD	Launay	72130	MOULINS LE CARBONNEL	02 33 26 88 77		denis.golliard@wanadoo.fr
STE FORESTIERE (groupe CDC)	72 av Olivier Messiaen	72000	LE MANS	02 43 16 05 20		agence-lemans@forestiere-cdc.fr
COOPERATIVE FORESTIERE						
COFOROUEST	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	02 43 45 55 45	02 43 45 55 50	contact@coforouest.fr
Dominique LEMEUNIER (COFOROUEST - Directeur d'agence)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 07 96 31 90		
Vincent Fauchard (COFOROUEST - technicien exploitation)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 78 90 30 35		
Sarthe						
Maxime Brugnier (COFOROUEST - technicien gestionnaire)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 83 88 12 84		
Pierre GIRONDEAU (COFOROUEST - technicien gestionnaire)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 03 96 50 43		
Vendée						
Quentin SALIGNON (COFOROUEST - technicien gestionnaire)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 03 96 50 13		
GESTIONNAIRES FORESTIERS PROFESSIONNELS						
Loire-Atlantique						
EIRL BOIS ET FORETS - Anthony BAREL	155 L'Isle	44390	NORD SUR ERDRE	06 18 59 47 28		contact@gestionforestiere.fr
Maine et Loire						
Arnaud HEIM DE BALSAC	La Touchardière	49430	DURTAL	06 07 03 15 53		ahb@wanadoo.fr
Sarthe						
Frédéric de MONTALEMBERT	La Régie	72440	COUDRECIEUX	02 43 35 62 10	02 43 35 73 71	cabinettaff@aol.com
Vendée						
HERMOUET FORET SERVICES	22 le Grand Village	85140	LES ESSARTS	06 08 49 48 28		hermouetforet85@gmail.com
Pierre-Luc Rabillard	4 le Bois Goyer	85200	VENDRENNES	06 16 72 34 23		pierre-luc.rabillard@orange.fr